



- ① Les pentes de prédécoupage doivent faire l'objet d'une étude géologique.
- ② Les granulats de fondation sont épanchés directement sur le roc brisé lorsque la qualité de ce dernier est conforme aux propriétés physiques et mécaniques d'un matériau de sous-fondation. Dans le cas contraire, le roc brisé doit être soit excavé, soit laissé en place (en rehaussant le profil de la route).
- ③ La hauteur d'une paroi ne doit généralement pas dépasser 12 m mesurés verticalement à partir du fond du fossé. Exceptionnellement, elle peut atteindre jusqu'à 15 m si cette géométrie permet d'éviter de réaliser un palier.
- ④ Un palier doit toujours être horizontal dans le sens longitudinal de la route, même si cette dernière est en pente.

**Note :**

- les cotes sont en millimètres.

Figure 6-3 Coupe de roc, hauteur supérieure à 12 m